

**CIAS VAL GUIERS**  
**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet**  
**73330 BELMONT-TRAMONET**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 11**

**Date de la convocation :**

**16/02/2026**

**19 présent(e)s** : M. Paul REGALLET, M. PARAVY Jean-Claude, M. ARGOUD Yves, Mme BOURBON Marie-Christine, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER Murielle, M. WALLE Olivier, Mme YACONO Céline, Mme BALITRAND Anne, Mme BARBOTIN Sonia, Mme BAZIN Janine, Mme CHAPUIS Agnès, Mme GAUTIN Catherine, M. HENAUX Raymond, Mme ASTIC Delphine, Mme CURTILLAT Christine, Mme THIERY Ghislaine, Mme COUDURIER Françoise.

**02 pouvoirs** : Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, M. REVEL Luc à M. REGALLET Paul.

**05 absent(e)s** : Mme ANDRE Valérie, M. CAGNIN Georges, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme MARTIN Marie-Ange.

**OBJET : DEPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – CARSAT – MODERNISATION DE LA CUISINE ET DE LA SALLE DE RESTAURATION, RESIDENCE AUTONOMIE LES TERRASSES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'appel à projets de la CARSAT Rhône-Alpes « Lieux de Vie Collectifs » publié le 16 janvier 2026 ;

**Expose** que la collectivité porte un projet de modernisation de la cuisine et de la salle de restauration de la résidence autonomie « Les Terrasses »

**Précise** que ce projet s'inscrit dans le contexte d'une mutualisation des cuisines de la Résidence autonomie les Terrasses et Les Loges du parc en une cuisine centrale, et que cette cuisine centrale sera située sur le site de la Résidence autonomie Les Terrasses.

**Expose** que l'objet du projet est de :

- Améliorer les conditions d'accueil des résidents de la Résidence autonomie Les Terrasses au sein de leur salle commune et ses abords,
- Améliorer les conditions de vie des résidents et notamment des repas ,
- Adapter le matériel de la cuisine de la Résidence autonomie Les Terrasses à la mutualisation prévue des deux cuisines, et notamment remplacer du matériel devenu trop vétuste,

**Considérant** que la CARSAT Rhône-Alpes a publié un appel à projets « Lieux de Vie collectifs » visant à favoriser l'amélioration des lieux de vie collectifs destinés aux personnes âgées, apportant un financement à hauteur de 50% pour un plafond de dépenses de 100 000 €.

**Considérant** que le projet porté par la collectivité s'inscrit pleinement dans cet appel à projets.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel du projet ci-dessous :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Modification du système de chauffage de la salle de restauration	6 112,00	CARSAT	21 869,63 €
Cuve de cuisson / sauteuse	9 333,00	CNSA	6 560,89 €
Armoires Frigo 1 porte - salle de restaurant	935,00	Conseil Départemental	6 560,89 €
Armoire frigo 1 porte	1 550,00		
Armoire frigo 2 portes	2 200,00	Autofinancement CIAS	8 747,85 €
Cellule de refroidissement 20 niveaux	20 709,25		
Fresque	2 900,00		
<b>TOTAL</b>	<b>43 739,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 739,25 €</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** le projet tel que présenté de modernisation de la cuisine et de la salle de restauration de la résidence autonomie Les Terrasses, ainsi que son coût prévisionnel global pour une dépense totale de 43 739,25 € HT ;

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel faisant apparaître des participations prévisionnelles de la CARSAT ;

➤ **DEMANDE** à la CARSAT, dans le cadre de l'appel à projets « lieux de vie collectifs », une subvention de 21 869,63 € pour cette opération ;

➤ **AUTORISE** le Président à demander aux autres financeurs les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus ;

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux EPRD 2026 du CIAS Val Guiers ;

➤ **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires, déposer le dossier et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,

Paul REGALLET